



DOSSIER DE PRESSE



Contacts presse :

Gaëlle RIMELEN, Responsable communication, Voies navigables de France, Direction Territoriale Nord-Est - 06 88 09 50 47 gaelle.rimelen@vnf.fr

Isabelle VAIREL, Responsable Communication, Communauté d'Agglomération d'Épinal
03 56 32 10 05 – isabelle.vairel@agglo-epinal.fr

Julie SAUCEDE, Attachée de presse, Région Grand Est
06 74 08 42 30 – julie.saucede@grandest.fr



INVITATION

Voies navigables de France, la Région Grand Est,
les Départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle,
la Communauté d'Agglomération d'Épinal et les 4 établissements publics de coopération
intercommunale partenaires,

vous convient à

**la signature du Contrat de Territoire
canal des Vosges,**

**un partenariat pour construire durablement le développement
du potentiel fluvial et fluvestre du canal, sur et au bord de l'eau
autour d'un projet partagé.**

**Le mardi 25 avril à 11h00
au port d'Épinal (88)
(Restaurant Emilie Bonheur)
Av. de la République**

Cet événement se déroulera en présence
de Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges
et d'Arnaud Cochet, Préfet de Meurthe-et-Moselle.

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

Les acteurs du territoire s'engagent pour le développement du canal des Vosges

Ce mardi 25 avril à Épinal, la Région Grand Est, Voies navigables de France (VNF), les Départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, la Communauté d'Agglomération d'Épinal et 4 établissements publics de coopération intercommunale partenaires, ont signé, en présence de Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges et d'Arnaud Cochet, Préfet de Meurthe-et-Moselle, un partenariat afin de poursuivre le développement du potentiel fluvial et fluvestre du Canal des Vosges, sur et au bord de l'eau. L'objectif est de porter un projet de développement partagé et de co-construire avec l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie touristique à l'échelle de l'itinéraire.

Le canal des Vosges est un élément d'identité fort du territoire lorrain. Trait d'union entre la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, la centaine de kilomètres de canal située entre Messein (54) au sud de Nancy et Fontenoy-le-Château (88) offre un potentiel réel de développement d'un tourisme durable et une opportunité pour valoriser les territoires traversés.

Les Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle, la Communauté de communes Moselle et Madon, la Communauté de communes du Pays du Saintois et la Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois, conscients des enjeux à la fois de développement économique, de valorisation patrimoniale et culturelle, de loisirs et d'activités sportives ; se sont mobilisés avec Voies navigables de France et la Région Grand Est pour construire une vision partagée pour l'avenir de ce canal. L'ambition est de porter une stratégie touristique commune et de faire émerger des projets au bénéfice des territoires traversés.

Ainsi, dans les dix prochaines années, de nombreux projets émergeront autour du canal des Vosges grâce à cette démarche collective : création et renforcement des ports et haltes fluviales, harmonisation de leurs services, développement de bases nautiques ou d'aires de service pour camping-cars, réhabilitation de maisons éclésières et lancement d'animations sur les thèmes des mobilités douces, de la nature et du développement durable sont notamment envisagés dans une optique de promotion commune de la destination touristique « canal des Vosges ». Certains prendront forme dès 2023.

Ce partenariat est le fruit d'une démarche active et volontariste de longue date de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, cheffe de file du projet, qui a fédéré les acteurs du territoire pour co-construire à grande échelle un projet stratégique et opérationnel pour le canal des Vosges.

Ce contrat de canal est également la déclinaison, pour le canal des Vosges, du partenariat signé par la Région Grand Est, avec VNF et le Ministère de la Transition Ecologique, pour expertiser et développer le potentiel des canaux du territoire et notamment les moins fréquentés. En effet, deuxième région fluviale de France, le Grand Est dispose d'un capital touristique fluvial et fluvestre important, conjuguant découverte au fil de l'eau d'une nature généreuse et pratique d'activités diverses.

2023-2033 – DES ENGAGEMENTS FORTS POUR PÉRENNISER LA NAVIGATION ET RENFORCER LA DYNAMIQUE D'ACTIVITÉ DANS LA DURÉE

Élément structurant du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et du Sud de la Meurthe-et-Moselle, le canal des Vosges relie Neuves-Maisons (54) à Montmotier (88), du Nord au Sud, sur 105 kilomètres. Convaincus du potentiel du canal, au-delà de sa mission de gestion hydraulique et ayant mené des investissements importants dès les années 2000, les acteurs publics ont souhaité réaffirmer leur volonté de pérenniser la navigabilité du canal.

Cela s'est traduit, dès 2019, par une étude engagée par l'agglomération d'Épinal, avec l'appui de la Région Grand Est, visant à identifier les atouts du canal des Vosges pour le développement économique (fret) et touristique. En 2021, l'étude a été étendue aux 30 kilomètres de canal situés en Meurthe-et-Moselle. Le Ministre des Transports et le Premier Ministre ont salué cette démarche constructive et l'importance de formaliser un contrat de canal sur 10 années.

L'agglomération a été désignée « cheffe de file » pour coordonner ce programme de développement sur l'itinéraire et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire. **La signature du contrat de canal des Vosges, le mardi 25 avril 2023, est l'aboutissement de plusieurs années de travail et d'un projet commun qui se concrétise par un engagement financier sur 10 ans de l'ensemble des partenaires**, la Communauté d'agglomération d'Épinal en tant que cheffe de file, les Départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, la Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle, la Communauté de Communes Moselle et Madon, la Communauté de communes du Pays du Saintois et la Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois, réunies autour de la Région Grand Est et de Voies navigables de France.

LE CONTRAT DE CANAL : UN PROJET POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE TOURISTIQUE OPERATIONNELLE COMMUNE

Ce contrat traduit l'engagement de chaque structure pour renforcer l'attractivité touristique des territoires vosgiens et sud meurthe-et-mosellans en tirant le meilleur parti de ce que peuvent offrir le canal et ses abords, leurs écosystèmes, les paysages, les activités, le patrimoine. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une volonté de transition vers une économie plus verte et durable, dans un souci de préservation de l'emploi et de solidarité entre les territoires.

Prévu pour les 10 prochaines années, le contrat canal des Vosges comporte 2 axes forts: les infrastructures et la réalisation de projets économiques, touristiques sur et autour du canal, tels que l'aménagement de ports, haltes, maisons éclésières, bateaux promenade, le développement du réseau d'itinérance douce (à pied, à vélo, en bateau).

Il s'agit de faire reconnaître le canal des Vosges comme une destination touristique à part entière, avec un appui fort de la Région Grand-Est qui s'engage dans un dispositif de financement de plus de 5 millions d'euros pour les 10 ans à venir. Animation, communication, valorisation touristique... Les partenaires souhaitent s'appuyer sur l'attractivité des principaux sites touristiques du Sud Lorraine pour définir un programme d'animations événementielles, culturelles et sportives et faire la promotion de ce que le canal et le territoire ou plus globalement les destinations Vosges et Meurthe-et-Moselle ont à offrir.

QUELS PROJETS SUR LE TERRITOIRE DÈS 2023 ?

- Le lancement d'une réflexion globale pour aménager et améliorer les services sur les ports et haltes de plusieurs communes : Épinal, Charmes, Charmois-l'Orgueilleux, Chaumousey, Fontenoy-le-Château, Girancourt, Hautmougey et Thaon-les-Vosges.
- L'acquisition de 2 bateaux de promenade (capacité 60 personnes par bateau, possibilité de sorties « repas croisière » sur le canal). *Le Cadet Rousselle* est positionné au Port d'Épinal et *Le Fontenoy* au port de Fontenoy-le-Château.

Dans un contexte de transition écologique, les partenaires sont également convaincus que le canal est un atout pour le développement de transports massifiés plus verts. En effet, le transport de matériaux par la voie fluviale, génère jusqu'à 5 fois moins d'émissions de CO₂ que le transport routier.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le contrat canal vise à restaurer de manière collective et concertée une dynamique d'activité sur les canaux en bâtissant une offre globale attractive. Il fixe l'engagement de chacune des collectivités aux côtés de la Région Grand Est et de Voies navigables de France dans la co-construction de projets pour le territoire autour de la voie d'eau.

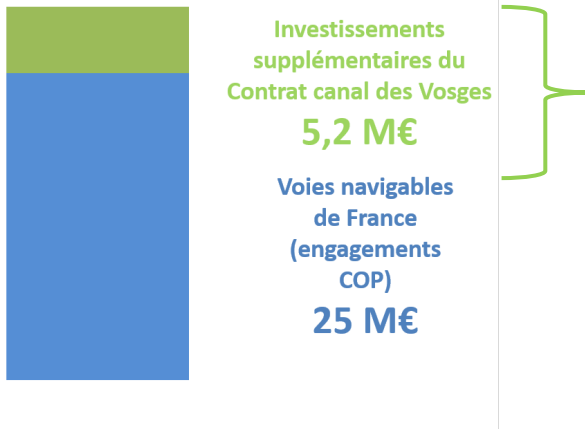
Des investissements significatifs sur les infrastructures afin de pérenniser de bonnes conditions de navigation sur le canal...

- ✓ Volet infrastructure – partie investissement

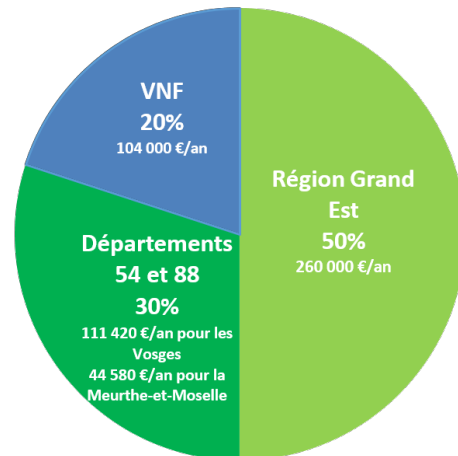
Opérateur national du réseau fluvial, **Voies navigables de France prend à sa charge 100% des moyens de fonctionnement et d'investissement (soit plus de 25 millions d'euros) nécessaires pour assurer le niveau de service défini par le contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat**, sur chacun des secteurs concernés par le partenariat. **Cela couvre principalement la gestion hydraulique**, mission fondamentale et indispensable à tout projet sur les canaux, l'entretien des ouvrages liés, et également celui du domaine fluvial. Face aux différents défis rencontrés (sécheresse, ouvrages anciens nécessitant une régénération ou modernisation), il s'agit par les actions menées par VNF et à venir, de rendre le réseau plus efficient, économe grâce à une gestion plus fine de la ressource en eau et résilient face au changement climatique, en travaillant notamment sur l'instrumentation du réseau, l'optimisation des prises d'eau, la réduction des fuites sur le réseau et ses ouvrages par exemple. Des travaux significatifs sont à ce titre déjà en cours sur le territoire, tels que ceux menés par VNF sur le barrage – réservoir de Bouzey (88) avec l'appui du Plan de Relance, dont l'impact permettra de prolonger la navigation sur le canal des Vosges de plusieurs semaines en période d'étiage.

Grâce au Contrat de Canal, 5,2 millions d'euros supplémentaires vont être investis sur 10 ans (soit une moyenne de 520 000 € par an) pour lesquels la Région et VNF apportent 70 % du financement d'investissement supplémentaire nécessaire de 5,2 millions d'euros, soit respectivement 50 % et 20 % et dont 30% (soit 1,56 millions d'euros) sont financés par les Départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, proportionnellement au linéaire de canal présent sur leur territoire et à hauteur respectivement de 71 % et 29 %.

TOTAL DES INVESTISSEMENTS SUR LE CANAL DES VOSGES SUR 10 ANS

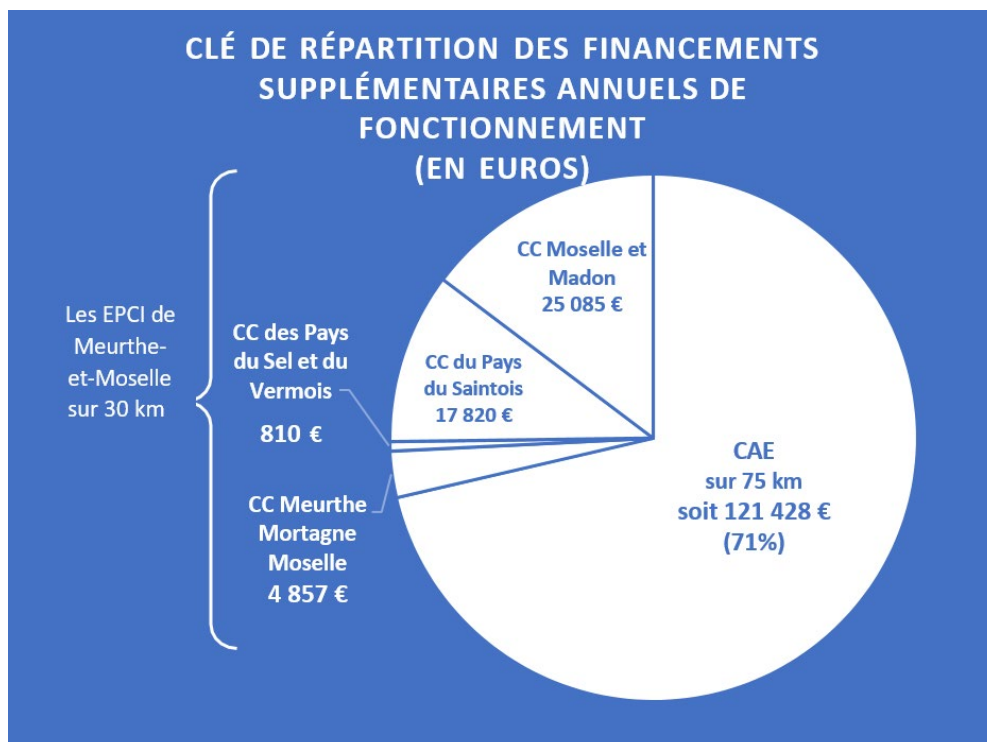


CLÉ DE RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR 10 ANS



✓ Volet infrastructure – partie fonctionnement

Le financement de fonctionnement supplémentaire afin de répondre aux ambitions de navigation du canal des Vosges, sera pris en charge par les EPCI partenaires à hauteur de 1,7 million d'euros sur 10 ans (soit une moyenne de 170 000 euros par an) selon une répartition proportionnelle au linéaire de canal par EPCI.



... Et des moyens engagés par les collectivités locales pour répondre au projet de développement économiques et touristique

Pour garantir un niveau de service supérieur, conforme aux ambitions de développement du canal des Vosges, un renfort annuel de saisonniers pendant la haute saison (7 mois/ an) est prévu en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal (6 postes) et la Communauté de communes Moselle et Madon (2 postes).

Dès la signature du contrat canal, les différents partenaires, réunis en comité de pilotage stratégique, assureront le suivi de l'avancement des actions et examineront les différents projets présentés et accompagneront techniquement et/ou financièrement les porteurs de projet qui répondent à la stratégie touristique définie.

LE CANAL DES VOSGES

Le canal des Vosges est une des branches du Canal de l'Est construit entre 1874 et 1882 dans un contexte singulier. La défaite française de 1870, l'annexion par la Prusse de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine déclenchent la décision de construire un canal dans une logique de désenclavement des territoires, pour permettre la navigation fluviale (transport de marchandises) vers le Nord (Belgique), le Sud et l'Ouest via la Saône.



Construit au gabarit Freycinet, le Canal des Vosges est un axe identitaire structurant long de 122 km, traversant 7 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 3 départements, les Vosges (sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal) sur 75 km, la Meurthe-et-Moselle, sur 30 km de linéaire jusqu'à Neuves Maisons et la Haute-Saône sur 19 km.

Convaincus de son potentiel touristique et économique, ainsi que des ressources patrimoniales et historiques du territoire, les collectivités locales concernées par le canal des Vosges ainsi que Voies navigables de France (VNF) se mobilisent depuis plus de 20 ans pour le **développement de l'attractivité de la voie d'eau et de son territoire**. Ils ont engagé dès le début des années 2000 d'importants investissements afin de valoriser cette infrastructure, vecteur de liens territoriaux.

Quelques chiffres :

- 122 km de réseau navigable, dont 105 km dans le périmètre du Contrat de Canal
- Plus de 100 ouvrages gérés par plus de 70 agents VNF
- 20 ports et haltes nautiques
- Une vocation touristique marquée avec près de 1 800 bateaux / an autour de la base de location de bateaux de Fontenoy-le-Château et de plus de 600 bateaux / an entre Nancy et Épinal.
- Un trafic fret en baisse depuis plusieurs années, mais avec un réel potentiel.

